



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : [mairie@nancay.fr](mailto:mairie@nancay.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024-02-002**

**Nombre de conseillers en  
exercice : 14**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

*Date de la convocation :*  
09/02/2024

*Date d'affichage :*  
09/02/2024

**OBJET : Cotisation aux  
Associations des Maires du  
Cher et des Maires de  
France**

L'an deux mille vingt-quatre  
le quinze février à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,  
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, RAGOBERT,  
URBAIN.

Excusé : Monsieur PERRIER.

Absents : Mesdames GUÉRU et MARY, Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur Michel PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'Association des Maires du Cher et à  
l'Association des Maires de France pour l'année 2024.  
La cotisation pour l'Association des Maires du Cher s'élève à 44.00 € et la  
cotisation pour l'Association des Maires de France s'élève à 135.29 €.

Fait à Nançay, le 16 février 2024

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 16 février 2024.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-  
Préfecture le :

Publié ou notifié le :